



## Compte rendu Conseil de quartier République Mardi 25 novembre 2014

### Collège Elus :

Présents : M. Périidon, vice Président, Mme Fourgeux, Mme Kozac, M. Leray

Excusée : Mme Fleury

### Collège habitants :

Présents : M. Boutault, Co-vice Président, M. André, M. Dufour, Mme Dutein, M. Herin, M. Klein, M. Leconte, M. Paoli Sambagoto, M. Thobie

### Administration :

Présentes : Mme Lacombe, Directeur Communication, Innovation et Moyens Généraux,  
Mme Boyer, Responsable Conseils de Quartier et Dynamique Commerciale

Il est précisé que M. Leconte, premier suppléant du collège habitants, intègre le fonctionnement des conseils de quartier suite à la démission de Mme Machado.

Le collège habitants a la possibilité de coopter pour la durée maximale de la session des conseils de quartier un représentant du monde économique. M. Poty, suppléant du collège habitants, souhaite être intégré au titre de son activité économique. Mr Périidon demande à l'ensemble des membres de l'assemblée s'ils acceptent l'entrée de Mr Poty au sein du conseil de quartier. La réponse est oui à l'unanimité.

### **1. Demande de validation du précédent rapport de la réunion du 2 octobre 2014**

Accord donné à l'unanimité

### **2. Travaux en cours ou prévus sur le quartier**

Mr Périidon informe de la démolition du mur de la place de l'an 2000 depuis le 24 novembre. Une palissade est mise en place uniquement le temps des travaux. La place sera complètement ouverte. Il n'y aura pas de grille à la place du mur.

D'une manière générale, les travaux réalisés par la commune dans le quartier seront transmis au collège habitants lors des conseils de quartier.

Mme Fourgeux fait part de passages de gaines rue Sommeville. M. Périidon souligne que les entreprises sont habilitées à faire ces interventions de manière autonome dans la mesure où leur concession le leur permet.

### **3. Difficultés aux Brandons (propreté, sécurité)**

Mr Boutault fait part de la saleté qui règne dans le quartier des Brandons. Mr Périidon lui répond que les employés municipaux passent régulièrement pour résorber les dépôts sauvages, et que cette saleté récurrente est due à l'incivilité de certains résidents du quartier.

Les dépôts sauvages étant souvent situés en partie privative (OPH), cela limite les possibilités d'actions de la commune. Un échange a eu lieu avec OPH en juin 2014 pour en discuter. Une relance sera faite auprès d'OPH.

Mr Leray confirme ces dires.

Mr Boutault informe d'un trou dans la chaussée rue des Brandons au niveau de la boîte à lettres, face au 21 rue des Brandons.

Mme Dutein demande pourquoi la voiture qui a été brûlée dans le quartier, n'a pas été enlevée rapidement? Il lui a été répondu que pour les besoins de l'enquête, elle devait rester sur place jusqu'à ce que le propriétaire de la voiture soit retrouvé.

Mr André demande si la commune rencontre fréquemment les bailleurs? Le service habitat et le maire adjoint en charge de l'habitat, M. Sédard, sont en relation avec les bailleurs. M. Sédard pourrait être sollicité sur un prochain conseil de quartier si des questions concernent l'habitat et les bailleurs.

Un protocole d'accord entre l'Etat, la commune et OPH a été validé en conseil municipal du 17 novembre en vue de la reconstruction des Brandons. Il prévoit notamment la construction de 163 logements en face des bâtiments actuels, qui seront détruits et remplacés par 96 logements locatifs sociaux et 124 logements en accession libre. Des conteneurs à ordures enterrés seront mis en place pour contribuer à un visuel plus agréable.

Concernant la sécurité dans le quartier, le secteur des Brandons fait l'objet d'une surveillance régulière par la police et des interpellations ont déjà eu lieu.

### **4. Nuisances à proximité de l'épicerie avenue de la République**

Un changement de gérant a eu lieu en octobre 2014.

Ce commerce est détenteur d'une licence qui lui a été accordée pour la vente d'alcool à emporter jusque 22h. Le nouveau gérant a rencontré le service en charge de la dynamique commerciale. Un message lui a été transmis afin qu'il fasse cesser ces nuisances. Le même message lui a été délivré par le service des formalités administratives.

Depuis, il y a moins d'appels passés à la Police Municipale. La commune, le salon de coiffure et les riverains constatent une amélioration mais restent vigilants.

Des habitants de la cour située entre l'épicerie et le cabinet vétérinaire ont fait remonter des difficultés pour emprunter le passage qui longe l'épicerie, du fait du stationnement des véhicules qui se rendent à l'épicerie.

### **5. Projet immobilier à la place de la maison médicale avenue de la République**

- Que fait la commune pour préserver le patrimoine immobilier et protéger la cohérence architecturale de l'avenue de la République ?
- Que fait la commune (hormis le panneau obligatoire concernant le permis de construire) pour informer les riverains et les concerter sur ce projet ?

- Quand et comment les Conseils de quartier seront associés dans la réactualisation nécessaire du plan d'urbanisme ?
- En tant que conseiller de quartier peut-on disposer gracieusement des éléments du permis de construire au service urbanisme pour étayer ce dossier et le porter au sein de notre instance ?

Mr Péridon indique que le permis est accordé et qu'il est consultable en mairie. Il n'est pas possible de diffuser le permis aux membres du conseil de quartier, mais ils peuvent librement aller le consulter en mairie.

La maison médicale située avenue de la République ne répond plus aux normes d'accessibilité. Le propriétaire a donc décidé de vendre la parcelle. Le permis de construire a été déposé et adopté par les autorités compétentes le 4 août 2014, pour 36 logements en accession à la propriété, 76 places de parking, 4 places visiteurs.

Mr André reproche à la commune de laisser partir son patrimoine. Mr Péridon précise que la commune ne peut pas s'immiscer dans ce projet, puisque cette bâtisse appartient à un particulier. Les membres des conseils de quartier ne pourront donc pas être associés sur ce type de projet mais il existe des procédures administratives qui permettent l'information des riverains et les recours éventuels.

Mr André trouve désolant que le PLU ne soit pas plus restrictif, vis à vis du patrimoine.

M. Péridon indique que le PLU, adopté en 2010 par la commune, pose des limites en termes de configuration, hauteur, stationnement avec des contraintes plus importantes que celles qui étaient dans l'ancien règlement (exemple des constructions allée du Bel Air). Il n'est pas prévu de modifier le PLU actuellement.

Il rappelle que dans le PLU, la zone UA, dans laquelle est située l'avenue de la République, prévoit une forte densité de construction pour de l'habitat, de l'activité économique et de l'équipement public, afin de dynamiser le centre-ville notamment grâce aux commerces.

Ceci s'inscrit d'ailleurs dans la logique des récentes lois ALUR et Duflot mises en place par le gouvernement actuel et tendant, pour la première à densifier les zones urbaines et pour la seconde à augmenter la part de logements sociaux dans les communes de 20 à 25%, ce qui forcément a pour conséquence de densifier les zones urbaines.

Le code de l'urbanisme interdit de faire des différences entre les modes de construction (pavillonnaire ou collectif).

La commune a souhaité limiter l'étalement urbain en préservant les terrains situés en périphérie de ville (le plateau d'Egrenay).

Mme Dutein s'inquiète de la non visibilité des panneaux légaux sur les différents chantiers.

Il est rappelé que pour les permis de construire ou déclarations de travaux accordés, il est obligatoire d'apposer sur le site et pendant la durée des travaux un panneau indiquant la nature des travaux et le numéro de dossier. Un affichage en mairie est également réalisé pendant 2 mois à compter de l'accord de la commune.

## **6. Dernière collecte des bacs marron**

La dernière collecte aura lieu le 12 décembre 2014 et reprendra le 30 mars 2015.

Suggestion de Mr André : étant donné le changement climatique, pourquoi ne pas faire une collecte toutes les 3 semaines durant la période hivernale.

M. Périidon précise que cela relève de la gestion du SIVOM. Des rencontres ont lieu entre la commune et le SIVOM concernant les questions de collecte.

Dès le 7 janvier, les jours d'ouverture de la déchetterie seront étendus du mercredi au dimanche (actuellement la déchetterie est ouverte les samedis et dimanches).

Du mercredi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Le samedi de 9h à 12h15 et 13h30 à 16h45

Le dimanche de 9h à 11h45

## **7. Information sur le téléthon et le marché de Noël**

Le marché de Noël se tiendra place du Souvenir le 13 et 14 décembre, sur le thème des Antilles.

Le Téléthon aura lieu les 5 et 6 décembre. Renseignements auprès de la MJC.

## **8. Information sur le marché couvert**

Le nouveau marché ouvrira ses portes au public le samedi 13 décembre.

Il n'y a pas de parking souterrain sous le bâtiment, mais 44 places de stationnement ont été prévues en contre bas du marché, et la rue de Varennes reste en sens unique le samedi matin afin de permettre le stationnement le long de la rue. Le stationnement est donc doublé par rapport aux possibilités de stationnement de l'ancien marché.

L'emprise du marché provisoire est privée et seul le propriétaire décidera de son devenir.

## **9. Calendrier des conseils de quartier 2015**

Les dates des prochaines réunions des conseils de quartier seront communiquées ultérieurement.

## **10. Questions diverses**

M. André demande si les résidents de la place de l'an 2000 ont accès au parking souterrain ?

Le parking est en effet ré-ouvert depuis plusieurs mois, mais peu de places sont utilisées. Les habitants n'ont pas l'obligation de louer une place. Le bailleur ne souhaite pas louer à des personnes extérieures à la résidence pour des questions d'accès aux habitations.

M. Thobie soulève la problématique des SDF présents place de l'an 2000.

Le mur qui a été retiré devrait contribuer à ne plus avoir de lieu où s'installer sur cette place. Les personnes sont identifiées et des contacts sont effectués avec la police municipale.

M. Leconte évoque la problématique du site à ordures situé dans la résidence des Platanes.

M. Périidon informe que la fermeture du site est en cours afin d'empêcher l'accès au site pour déposer des encombrants. Seuls les résidents auront accès à cet espace.

M. Herin signale que des véhicules tournent à gauche à la sortie du parking de Lidl rue Pablo Picasso pour se garer à contre sens. Il suggère l'installation d'un plot pour empêcher ces actes.

M. Boutault signale un manque de visibilité au niveau du rond-point qui donne accès à la rue des Acacias, en venant de l'avenue de la République.

**Questions du public :**

Une personne du public confirme l'amélioration de la situation depuis le changement de gérant de l'épicerie avenue de la République, même s'il reste encore des problèmes de stationnement gênant pour emprunter l'allée à gauche du magasin.

Si les nuisances reprennent il est nécessaire d'appeler le 17.

M. Péridon rappelle au collègue habitants que pour les prochains conseils de quartier, il est important de transmettre toutes les questions au co-vice Président pour qu'il les inscrive à l'ordre du jour. Ainsi, des réponses pourront être apportées directement lors du conseil de quartier.

Fin de la séance à 21h42

Validé le 16 janvier 2015 par le maire-adjoint  
chargé de l'animation des Conseils de Quartier,

Frédéric PERIDON

Validé le 26 janvier 2015  
par le co-vice Président,

Patrick BOUTAULT